

LE SERVICE **SOPHIA ASTHME,** EN SOUTIEN DE VOTRE SUIVI MÉDICAL

Ce service destiné aux patients asthmatiques est proposé en concertation avec la Société de Pneumologie de Langue Française, la Fédération Française de Pneumologie et l'association de patients Asthme et Allergies.

SOPHIA, UN SOUTIEN PERSONNALISÉ ENTRE VOS CONSULTATIONS

En relais de votre action, le service sophia propose à vos patients **un accompagnement personnalisé** et des supports d'information pour les aider à bien connaître leur asthme et adopter les bons réflexes au quotidien.



Des patients plus informés

Entre vos consultations, vos patients reçoivent des brochures sur différentes thématiques telles que les traitements de l'asthme, la mesure du souffle, le contrôle de l'asthme, etc.



Des patients plus observants

Vos patients bénéficient de conseils personnalisés délivrés par des infirmiers-conseillers en santé. Ils sont davantage sensibilisés, ce qui renforce l'observance et donc l'efficacité de leur traitement.



Un service qui ne vous demande aucune démarche

Votre patient peut s'inscrire lui-même au service grâce à l'identifiant qu'il reçoit par courrier. Aucune formalité ni temps à consacrer de votre part.

POURQUOI RECOMMANDER LE SERVICE SOPHIA À VOS PATIENTS ?

En expérimentation depuis 3 ans.

Ce service recueille un haut niveau de satisfaction de la part des patients qui en ont bénéficié.



des adhérents estiment que ce service les aide à mieux comprendre leur asthme*.



des adhérents déclarent que sophia les encourage à faire évoluer leurs habitudes*.

À QUI LE SERVICE SOPHIA ASTHME EST-IL DESTINÉ ?

Ce service s'adresse aux personnes de **18 à 44 ans** ayant bénéficié d'au moins deux prescriptions d'anti-asthmatiques au cours de l'année et d'une prescription l'année précédente et ayant **déclaré un médecin traitant**. Vous pouvez trouver la liste de vos patients éligibles à ce service sur amelipro.

COMMENT VOS PATIENTS PEUVENT-ILS S'INSCRIRE ?

Vos patients peuvent s'inscrire eux-mêmes à l'aide de l'identifiant reçu par courrier. Ils peuvent alors adhérer soit par retour de courrier, soit sur **ameli.fr/sophia-asthme**, soit via leur compte ameli. Vous pouvez aussi les inscrire directement **via amelipro** si souhaité.



**Pour en savoir plus sur le service,
rendez-vous sur ameli.fr/sophia-asthme**

*Source : enquête de satisfaction réalisée par A+A pour l'Assurance Maladie (juin-juillet 2016).